UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU VILPION AMONT ET DE SES AFFLUENTS

Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier
20 Avril 2016

• **Lieu :**	Ferme de Froidmont, commune de Plomion à 10h00

• **Maître d'ouvrage :**	• **Maître d'œuvre :**	• **Entreprise :**
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques *(mise à disposition du Syndicat)*	Forêts et Paysages

• **Nom, Prénom :**	• **Organisme :**	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	√		
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat	√		
MOULIERE Pierre-Jacques	Vice-Président du syndicat			√
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	√		
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts et Paysages			√
WOIMANT Benoit	Commune de Harcigny	√		
BOUTILLIER Thierry	Commune de Plomion	√		
BARUZIER Vincent	Entreprise Forêts et Paysages	√		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne			√
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			√
ANDRE Marjorie	Entente Oise Aisne			√
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			√
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			√

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

- **SITUATION ACTUELLE :**
  - Les travaux d'entretien et de restauration du Vilpion se poursuivent.
  - L'entreprise se situe actuellement au lieu-dit le Pré Carbon (entre le hameau de la Nigaudière et la Ferme de Froidmont), commune de Plomion.

- **DETAIL DES TRAVAUX :**
  - La restauration de la ripisylve conserve les mêmes objectifs à savoir :
    - Rajeunir la végétation en bord de ruisseau,
    - Diversifier les strates végétales et les espèces en bordure de rivière,
    - Multiplier les alternances ombre/lumière sur le cours d'eau,
    - Conserver les habitats favorables aux espèces aquatiques (embâcles écologiques),
    - Améliorer les écoulements et le fonctionnement naturel du ruisseau, …
  - Les ouvriers respectent les consignes de marquages établies par le technicien de rivière.
  - Certaines zones présentant des intérêts écologiques sont identifiées et préservées.

Amont du Vilpion restaurés

  - Certaines zones du ruisseau présentaient un fort encombrement via de nombreux arbres, branches et baillages en travers la rivière. Le retrait de ces encombres a permis de recréer une dynamique naturelle et de décolmater naturellement les fonds.

Suppression des obstacles à l'écoulement (avant et après)

- **REMARQUES, OBSERVATIONS :**

  - La remise en état de la bande enherbée est en cours.

  - Le maître d'œuvre insiste sur l'importance de laisser un site propre après travaux.

Cela passe par :

- Un ramassage des branchages et des rémanents dans le lit et sur la berge,
- La mise en haut de berge de l'ensemble des bois et des recoupes,
- L'enterrement des zones de feu,
- Le lissage des traces de chenilles,
- La recoupe propre et franche des arbres/arbustes abimés lors des travaux.

Ramassage des rémanents à effectuer lors de la remise en état des sites

Arbustes éclatés (à recouper)

Le maitre d'œuvre a observé lors des précédentes réunions de chantier que le **port des Equipements de Protection Individuel (EPI)** laissé à désirer chez certains ouvriers de l'entreprise.

Une remarque orale avait été émise, à l'encontre de l'ouvrier concerné et du chef d'équipe, lors de la précédente réunion de chantier.
Il s'avère que les consignes ne sont, à ce jour, TOUJOURS PAS RESPECTEES.

Dans le cadre du présent marché, le port des équipements de sécurité est obligatoire. A titre d'exemple, l'utilisation d'engin thermique (tronçonneuse, débroussailleuse, …) requiert le port d'un casque anti-bruit, d'un pantalon anti-coupure et de chaussures ou bottes de sécurité.

Il est rappelé que le maitre d'œuvre peut, dans le cas où il observe un défaut du port des EPI et/ou un non-respect des consignes de sécurité, stopper sur le champ le présent chantier.

Un rappel a également été fait auprès du responsable de l'entreprise afin d'éviter tout renouvellement de cet incident.

- **MARQUAGE DES ARBRES :**

Le marquage des arbres réalisés ces dernières semaines a permis de prendre de l'avance sur les ouvriers. Aucun marquage ne sera réalisé dans les semaines à venir.

√	**Tronçon marqué** le 20.04.16	De la Ferme de Froidmont jusqu'au lieu-dit des Fosses Gilot
⇒	**Tronçon à marquer**	/

- **CONDUITE DE CHANTIER :**

  - Au vue de l'évolution de la végétation et des contraintes agricoles présentes sur la zone de travaux (récolte de foin, montée en sève des arbres, présence des bêtes dans les pâtures…), le syndicat du Vilpion, en concertation avec l'entreprise, propose de repousser les dates d'intervention et ainsi permettre la récolte de l'herbe et le pâturage des animaux.

  - **Echéancier proposé** :
    - Aujourd'hui à fin avril : Restauration du Vilpion jusqu'à la Ferme de Froidmont
    - A partir du 15 Mai (récolte des foins) : Fin de restauration du Vilpion jusqu'au pont Jutin
    - A partir de mi-août : Restauration de la totalité du ruisseau de Landouzy.

  - Afin d'être en conformité avec la Déclaration d'Intérêt Général, les travaux de cette 5ème tranche d'entretien et de restauration doivent être finalisés pour le mois d'octobre.

  - Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.

  - Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

    - M. LAURENT Sébastien – entreprise Forêts et Paysages……..07.76.01.80.28
    - M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats ……..03.23.20.36.74

- **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :**

  - La prochaine réunion de chantier aura lieu
    Le Mercredi 27 Avril 2016
    au pont du Vilpion,
    Ferme de Froidmont,
    commune de PLOMION
    à 10h00.

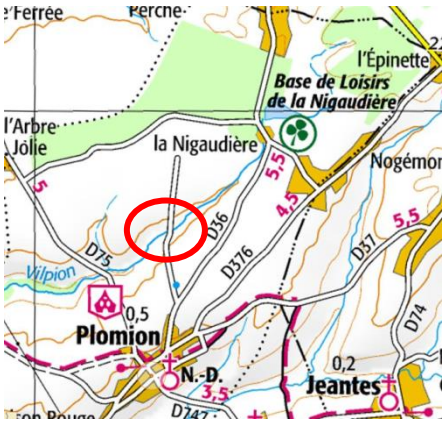

Le service technique,